



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU LUNDI 27 AVRIL 2026**  
**À 18 h 00**

Délibération 2026 / 62  
(35<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
municipaux en  
exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de l'envoi et de la  
publication de la  
convocation :  
**21 avril 2026**

Date de publication :  
**6 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents :** Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Vincent ROUQUIÉ, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

**Absents représentés :** Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU (donne pouvoir à Christian DELEUZE).

**Secrétaire de Séance :** Christian LE GALLIC.

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs de la Collectivité – Création et suppression de postes**

Monsieur CUNY expose aux membres du Conseil municipal qu'au regard des différents mouvements de personnel au sein de la Collectivité, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des emplois et des effectifs.

Service culture - Cinéma :

Suite à la promotion interne d'un agent au grade d'agent de maîtrise territorial, il convient de supprimer son poste au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et le créer au grade d'agent de maîtrise.

Service éducation jeunesse :

Un agent en qualité d'ATSEM et animatrice est en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 sur emploi non permanent. Son contrat actuel arrive à échéance le 28 août 2026. Considérant que cette personne a satisfait aux attentes du poste et s'avérant que le besoin est permanent, il convient de supprimer ce poste non permanent et créer un poste permanent à temps complet au grade d'adjoint territorial d'animation.

La secrétaire du périscolaire a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2026. Une partie de ce poste va être assurée par une assistante comptable dont le poste a été créé le 18 février 2026. Il convient ainsi de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 28h00 par semaine.

Service de la Police municipale :

Lors du conseil municipal du 18 février 2026, il a été créé un poste permanent à temps complet d'agent de la police municipale au grade de gardien-brigadier. Dans le cadre d'emplois des agents de police municipale, il existe deux grades : celui de gardien-brigadier et celui de brigadier-chef principal. Suite à la procédure de recrutement, et suivant le grade du candidat qui sera retenu, il est proposé que ce poste soit également créé au grade de brigadier-chef principal.

AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026\_62-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

Service technique :

En vue de pérenniser le poste d'un agent d'entretien des espaces publics actuellement en emploi non permanent depuis le 4 août 2025 et dont le contrat à durée déterminée d'un an arrive à échéance le 3 août 2026, il convient de supprimer ce poste non permanent et créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette dernière ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **supprime** un poste permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à une promotion interne ;
- **supprime** un poste permanent à temps non complet à 28 heures par semaine d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à un départ à la retraite ;
- **supprime** un poste non permanent à temps complet d'adjoint d'animation ;
- **supprime** un poste non permanent à temps complet d'adjoint technique ;
- **créé** un poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise à compes du 1<sup>er</sup> mai 2026, suite à une promotion interne ;
- **créé** un poste permanent à temps complet d'adjoint d'animation à compter du 29 août 2026 ;
- **créé** un poste permanent à temps complet d'adjoint technique à compter du 4 août 2026 ;
- **créé** un poste permanent à temps complet de policier municipal au grade de brigadier-chef principal ;
- **adopte** le tableau des effectifs tel que présenté dans l'annexe de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian LE GALLIC



La Maire,

Martine MICHAUX



## AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026\_62-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

## EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ DE GRAMAT

## EMPLOIS PERMANENTS

	Service d'affectation	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP		TOTAL des Effectifs Vacants
					Temps de travail	TOTAL Postes créés	Par un agent titulaire, stagiaire ou contractuel	TOTAL	
<b>Filière Administrative</b>	Direction des Services	A	Attaché Principal	Directeur Général des Services	35h00	1	Titulaire	1	0
	Administration Générale et RH	A	Attaché	Responsable du Service à la Population et à l'Administration Générale	35h00	1	Titulaire	1	
	Secrétariat du Maire	B	Rédacteur	Assistante de Direction	28h00	1	Titulaire	0,80	
	Comptabilité	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Coordonnatrice budgétaire et comptable	35h00	5	Titulaire	4,80	
	Résidence de Tourisme « Les Ségalières »	C		Directrice de la Résidence de Tourisme	35h00		Titulaire		
	Population et Urbanisme	C		Chargée de l'urbanisme et des élections	35h00		Titulaire		
	Population	C		Agent d'accueil et d'état civil	35h00		Titulaire		
	RH et Éducation Jeunesse	C		Gestionnaire RH et Secrétaire du Péri et Extrascolaire	35h00		Titulaire		
	Population et Urbanisme	C	Adjoint administratif	Agent d'urbanisme et d'état civil	35h00	1	Titulaire	1	
	Comptabilité et guichet unique	C	Adjoint administratif	Assistant(e) comptable	35h00	1	Titulaire	0	
<b>Filière Animation</b>	Archives et Culture	C	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Chargée des archives et de l'animation en bibliothèque	35h00	1	Titulaire	1	0

## AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026\_62-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

Filière Animation	Communication et Population	C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Chargé de communication et d'accueil	35h00	4	Titulaire	4	0
	Éducation Jeunesse	C		Responsable du Service Éducation Jeunesse	35h00		Titulaire		
		C		Directrice d'Accueils Collectifs de Mineurs multisites	35h00		Titulaire		
		C		ATSEM et Animatrice	35h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C	Adjoint d'animation	Animatrice	35h00	4	Titulaire	4	
		C		Animateur	35h00		Titulaire		
		C		Animatrice	35h00		Titulaire		
		C		<b>ATSEM et Animatrice</b>	<b>35h00</b>		<b>Stagiaire</b>		
Filière Culturelle	Culture, Archives et Communication	B	Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable du Service Culture, Archives et Communication	35h00	1	Titulaire	1	0
	Culture	C	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent d'accueil et d'animation en bibliothèque	32h60	2	Titulaire	1,73	
		C		Agent d'accueil et d'animation en bibliothèque	28h00		Titulaire		
Filière Police	Police Municipale	C	Brigadier-chef principal de police municipale	Responsable du Service Police Municipale	35h00	1	Titulaire	1	0
		C	Garde champêtre chef principal	Garde champêtre	35h00	1	Titulaire	1	
		C	<b>Gardien-brigadier ou Brigadier-chef principal</b>	<b>Policier municipal</b>	<b>35h00</b>	<b>1</b>	<b>Titulaire</b>	<b>0</b>	
Filière Sociale	Éducation Jeunesse	C	Agent Spécialisé Principal de 1 <sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles	ATSEM	35h00	1	Titulaire	1	0
Filière Technique	Technique	C	Agent de maîtrise	Chef d'équipe du Service Technique	35h00	1	Titulaire	1	0
	<b>Cinéma</b>	C	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>Projectionniste</b>	<b>35h00</b>	<b>1</b>	<b>Titulaire</b>	<b>1</b>	
	Technique	C	<b>Agent de maîtrise</b>	<b>Chef d'équipe du Service Technique</b>	<b>35h00</b>	<b>1</b>	<b>Titulaire</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	Technique	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent d'entretien des espaces verts	35h00	11	Titulaire	10,20	
	Technique	C		Agent polyvalent de maintenance et d'entretien	35h00		Titulaire		
	Technique	C		Électricien, plombier, chauffagiste	35h00		Titulaire		
	Technique	C		Agent d'entretien des services techniques	35h00		Titulaire		

**AR Prefecture**

046-214601288-20260427-2026\_62-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

<b>Filière Technique</b>	Culture	C		Animateur multimédia	35h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C		Cuisinier	35h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C		ATSEM et Animatrice	35h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C		Agent d'animation et d'entretien	35h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C		Agent d'école et d'entretien	31h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C		Agent d'école et d'entretien	30h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C		Agent d'animation et d'entretien	23h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Cuisinier	35h00	6	Titulaire	5,67	0
	Éducation Jeunesse	C		Agent d'entretien	35h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C		Agent d'école et d'entretien	35h00		Titulaire		
	Technique	C		Jardinier paysagiste	35h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C		Agent d'entretien	28h15		Titulaire		
	Cinéma	C		Projectionniste	30h00		Titulaire		
	Technique	C	Adjoint technique	Électricien, plombier, chauffagiste	35h00	7	Titulaire	7	0
	Technique	C		Agent d'entretien des bâtiments et de la voirie	35h00		Titulaire		
	Technique	C		Agent d'entretien des bâtiments et de la voirie	35h00		Titulaire		
	Technique	C		Agent d'entretien des espaces publics	35h00		Stagiaire		
	Technique	C		<b>Agent d'entretien des espaces publics</b>	<b>35h00</b>		<b>Stagiaire</b>		
	Éducation Jeunesse	C		Agent d'école et d'entretien	35h00		Titulaire		
	Éducation Jeunesse	C		Agent d'entretien	35h00		Titulaire		
							<b>53</b>	<b>48,20</b>	<b>3</b>

## AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026\_62-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

## EMPLOIS NON PERMANENTS

	Service d'affectation	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus par des agents contractuels en ETP	TOTAL des Effectifs Vacants	
					Temps de travail	TOTAL Postes créés			
Filière Animation	Éducation Jeunesse	C	Adjoint d'animation	Animatrice	35h00	2	2	0	
		C		Animateur	35h00				
Filière Technique	Éducation Jeunesse	C	Adjoint technique	Agent d'entretien	24h00	1	0,69	0	
	Technique	B	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Chargé de projet Travaux et Infrastructures	35h00	1	1	0	
	Technique	C	Adjoint technique	Agent d'entretien des espaces publics	35h00	1	1	0	
	Résidence de Tourisme « Les Ségalières »		C	Agent de maîtrise	Technicien de maintenance	35h00	1	1	0
			C	Adjoint technique	Femme de chambre	25h00	1	0,71	0
			C	Adjoint technique	Femme de chambre ou homme de chambre	20h00	1	0	0,57
			C	Adjoint technique	Femmes de chambre ou hommes de chambre	8h00	5	0	1,14
						<b>13</b>	<b>6,40</b>	<b>1,71</b>	